Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260306-20260311-DE

DEPARTEMENT
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de DINAN

COMMUNE DE LANVALLAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 MARS 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : **27**
Présents : **25**
Votants : **26**

L'an deux mil vingt-six, le six mars, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de LANVALLAY, était assemblé en session ordinaire, en Salle d'Honneur de la mairie, après convocation légale adressée le 20 février 2026, sous la présidence de M. Bruno RICARD, Maire de LANVALLAY.

Délibération n° 2026 03 11

Objet :

AFFAIRES GÉNÉRALES - SDE22 – Groupement d'achat d'énergies - Avenant 02

Etaient présents : M. RICARD Bruno, Maire - M. VADEPIED Alain - Mme IDRI Brigitte - M. NICOLAS Thierry - Mme LECOINTRE Haude - M. CASSIGNEUL Thomas - Mme TROUBADOURS Sophie - M. MAHÉ Bernard - Mme RÉ Claire - Mme BREHIER Josiane – Mme BRIOT Janig - Mme BAUDU Françoise - Mme GUÉRIN Sabine - M. ARMBRUSTER Olivier - M. PINTO José - M. BRIAND David - M. GUILLEMOT Thomas - Mme PILLOT Mathilde - Mme PETIPAS Jennifer – Mme LEPETIT Françoise – M. QUINTIN Pascal - Mme DELAROCHE Cécilia - M. BODIN Daniel - M. GARNIER Alain - M. RENAULT Olivier.

Étaient absents : M. LE DREZEN Philippe a donné pouvoir à Mme TROUBADOURS Sophie ; M. Mathias MOREL.

Secrétaire de séance : Conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Jennifer PETIPAS ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Rapporteur : Thierry NICOLAS

Par délibération n° 2014 05 11 en date du 15 mai 2014, le Conseil Municipal a autorisé l'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies dont le coordonnateur est le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) et la signature de la convention correspondante. Cette adhésion permet au SDE de porter les procédures de la commande publique pour l'ensemble des collectivités adhérentes.

Par délibération n°2020 01 02 en date du 16 janvier 2020, le Conseil Municipal a accepté les termes de l'avenant n°01 portant sur les articles 3, 7, 9, et 10 puis autorisé le maire à signer ce dernier.

Aujourd'hui, le SDE demande de valider un avenant n°2 ci-joint à la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies portant sur modifications suivants :

- Article 3 : composition du groupement (précision sur l'identification par un n° de siren) ;
- Article 07 : rôle des membres (remplacement du contenu) ;
- Article 09 : frais d'adhésion (remplacement du contenu) ;
- Article 12 : protection des données (nouvel article) ;

***

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la Commande Publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2014 05 11 en date du 15 mai 2014 et la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'énergies ci-jointe en annexe,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260306-20260311-DE

Vu la délibération n°2020 01 02 en date du 16 janvier 2020 et l'avenant n°1 à la convention constitutive ci-jointe en annexe,
Vu le projet d'avenant n°2 ci-joint proposé par le SDE,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de l'avenant n° 02 à la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies, annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention de groupement.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Jennifer PETIPAS

Bruno RICARD